

Les éléments essentiels du Code d'éthique et de conduite de "FAIRE FACE & RÉSILIENCE" sont les suivants :

Est défini "**demandeur**", toutes entreprise privée, publiques, unité militaire ou policière, unité de protection civile, de santé.... , qui demande l'intervention de **FAIRE FACE & RÉSILIENCE** au profit de son personnel.

1. Responsabilité
2. Restrictions relatives aux activités politiques
3. Confidentialité et utilisation de documents
4. Environnement

1. Responsabilité

- S'acquitter de la mission au profit du **demandeur**, avec honnêteté, soin, diligence et professionnalisme.
- Ne pas s'engager dans des transactions financières utilisant des informations du **demandeur**, pour servir tout intérêt privé.
- Respecter tous les textes, lois, réglementations, décisions et directives légales françaises, liés à la réalisation de la mission au profit du **demandeur**, et éviter toute action n'ayant ne serait-ce que l'apparence de violer tout texte, loi, réglementation, décision ou directive.
- Agir de manière neutre.
- Ne pas divulguer ni utiliser des informations non publiques du **demandeur** dont "**FAIRE FACE & RÉSILIENCE**" aurait eu connaissance dans le cadre de la mission, afin d'en bénéficier ou d'en faire bénéficier d'autres personnes.
- Protéger et conserver l'intégrité et la propriété des documents du demandeur, et ne pas les utiliser à d'autres fins que pour des activités autorisées par ce dernier.
- Avoir un comportement personnel exemplaire de manière à donner une image positive de "**FAIRE FACE & RÉSILIENCE**".
- "**FAIRE FACE & RÉSILIENCE**" adhère naturellement à la charte éthique du **demandeur**, pour la durée de la mission.

2. Restrictions relatives aux activités politiques

"FAIRE FACE & RÉSILIENCE" s'interdit toutes activités officielles inadaptées à l'exécution de la mission, ou déclarations publiques pendant la durée de celle-ci.

Par ailleurs toute information ou déclaration concernant le **demandeur** est interdite.

3. Confidentialité et utilisation de documents

"FAIRE FACE & RÉSILIENCE" est tenue de ne pas diffuser (sans autorisation spécifique du **demandeur**) des renseignements ou des documents non publics obtenus dans l'exercice de la mission.

Cette règle s'applique également à tous les documents, dossiers et renseignements enregistrés sous forme électronique. «FAIRE FACE & RÉSILIENCE» est tenue de surcroît de protéger les renseignements à caractère confidentiel du **demandeur**.

4. Environnement

Prendre en compte les considérations d'environnement dans l'exécution d'une mission, en cohérence avec la charte environnementale du **demandeur**.